



DELIBERATION N° 15

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 avril 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), AM BARTHE (pouvoir à M J ROQUES), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : A. VALOT

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Txakurrak réuni le 19 mars 2019 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu de l'adhésion de la Ville d'Ispoure et du retrait de la Ville de Briscous.

Il invite le Conseil à valider ces modifications.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak suite à l'adhésion de la Commune d'Ispoure et du retrait de la Ville de Briscous.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 avril 2019
Le Maire,

